

ELECTIONS PROFESSIONNELLES ÇA VOUS CONCERNE!

Les élections professionnelles de décembre 2026 vont déterminer la représentativité de chaque syndicat au département.



Voter CGT, c'est défendre tou.tes les salarié.es sur leurs droits et leurs conditions de travail.

Le saviez-vous ? Le résultat du scrutin déterminera le pouvoir d'intervention des délégué.es que vous aurez élus.

Voter CGT, c'est la garantie d'avoir un syndicat pour construire avec vous un vrai rapport de force pour défendre les droits collectifs et individuels.

Le saviez-vous ? Pour ne plus rester seul.e, s'organiser syndicalement est une nécessité : construire un syndicat, c'est faire du collectif. Renforcer un syndicat, c'est s'appuyer sur notre plus grande force : la force du nombre. Ce syndiquer, c'est être plus fort ensemble afin de mieux s'organiser dans les services, ne pas être seul.e, transmettre efficacement...



Voter CGT, c'est la garantie d'avoir des représentant.es à votre écoute sur le terrain pour porter vos revendications. C'est le seul syndicat solide de salarié.es pour gagner de nouveaux droits et faire progresser nos conditions de travail.

Le saviez-vous les élu.es CGT sont informé.es et consulté.es sur l'organisation et le temps de travail. Dans votre vie au travail, les élu.es vous accompagnent et vous défendent pour que vous ne soyez jamais seul.e.

Voter CGT, c'est aussi voter pour la retraite à 60 ans, pour la semaine de 32 h et l'augmentation du point d'indice.

Le saviez-vous ? La CGT revendique l'augmentation des salaires avec intégration des primes et des pensions avec indexation sur l'inflation.



Voter CGT, c'est voter pour une autre société où le "travailler plus pour gagner plus", où le profit à tout prix n'ont plus de place.

Le saviez-vous ? Ne pas perdre sa vie à la gagner et retrouver du sens à ce que l'on fait au quotidien sont des enjeux majeurs pour les salarié.es. Pour la CGT, il est indispensable de mieux protéger la santé physique et psychique, reprendre la main sur le travail en donnant à chacun.e les moyens de bien le faire.



C'est nous!

La revalorisation de l'astreinte du personnel de la direction des routes.

La revalorisation de l'IFSE et l'IFSE pour les oubliés du SEGUR.

L'obtention des titres restaurants pour les agents des collèges travaillant les mercredis.

C'est encore nous!



L'annulation du retrait des aides extra-légales.

Le droit à la cantine et la participation au cadeau d'anniversaire pour les enfants pris en charge par les ASSFAM.

L'augmentation de la participation de l'employeur à la complémentaire santé.



C'est toujours nous!

L'étude d'impact sur la réorganisation de la DGADS

Le transfert de la mission barrage à la DGAML

Le maintien du réseau ADO avec réorganisation

C'est nous et c'est surtout nous!

Et bien d'autres encore.



A quoi servent les différents scrutins



Lors des élections du 3 au 10 décembre je vote pour plusieurs scrutins. Chacun a son importance:

Le Comité Social Territorial (CST)

C'est une instance composée d'élus, de représentants de l'administration et de représentants du personnel élus.

LES ELU·ES DE CETTE INSTANCE INTERVIENDRONT pour de meilleures conditions de travail et sur les questions qui nous concernent tous et toutes et plus particulièrement sur :

l'organisation, le fonctionnement des services (restructurations, transferts et privatisations, temps de travail...) ;
les questions relatives aux effectifs, emplois et compétences ;
le régime indemnitaire (RIFSEEP...) ;
la formation, l'insertion et la promotion de l'égalité professionnelle ;
l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail ;
la participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire et à l'action sociale.

L'administration présente au moins tous les deux ans au CST un rapport sur l'état de la collectivité. Ce rapport dresse le bilan des moyens budgétaires et en personnel dont elle dispose.

F3SCT : Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (ex-CHSCT).

(les élu·es titulaire de la F3SCT découle de la CST, vous n'aurez pas de listes F3SCT).

C'est une instance composée de représentants de l'administration et des représentants du personnel, traitant de la prévention et de la protection de la santé des agents dans leur environnement professionnel et de leurs conditions de travail :

Protection de la santé physique et mentale,
Sécurité des agents au travail (locaux, matériel,...),
Traitement du registre des Fiches Hygiène et sécurité,
Visites des sites et rencontres avec les agents pour améliorer les conditions de travail, ...

Le saviez-vous ? Les titulaires en F3SCT sont les élus titulaires ou suppléants en CST. Les suppléants en F3SCT sont mandatés par le syndicat CGT (même non élus en CST). Il n'y a donc pas de liste F3SCT.



CCP : Commission Consultative Paritaire

C'est une instance composée d'élus, de représentants de l'administration et de représentants du personnel. Comme pour les CAP, il existe une CCP par catégorie (C, B, A). Les commissions consultatives paritaires sont compétentes pour tout contractuel (CDI et CDD de plus de 6 mois où étant employé par contrat reconduit sans interruption pendant au moins 6 mois). Ces commissions sont saisies pour avis sur des situations individuelles relatives :

Aux licenciements, non renouvellement des contrats des personnes investies d'un mandat syndical, pour motifs disciplinaires, inaptitude physique définitive, demande de révision de l'entretien professionnel,...



CAP : Commission Administrative Paritaire

C'est une instance composée d'élus, de représentants de l'administration et de représentants du personnel. Il existe une CAP par catégorie (C, B, A). Les élu.e.s interviennent sur les questions qui concernent :

Les refus de titularisation, tous types de licenciement, la révision des CREP (comptes rendus entretiens professionnels), les refus du temps partiel, du télétravail, de congés au titre du CET (Compte Epargne Temps), les refus de formation, la défense des droits en cas de licenciement ou de refus de titularisation, la défense des droits à la formation.

La CAP siège aussi en conseil de discipline et peut être saisie pour des questions relatives aux sanctions disciplinaires du deuxième groupe.

Les attributions des CAP ont été vidées d'une très grande partie de leurs compétences et prérogatives. L'avis des CAP est en effet supprimé sur les questions fondamentales liées aux mutations, aux mobilités, à l'avancement et à la promotion interne.

CMU : Conseil médical Unique

Le Conseil médical se substitue au Comité médical et à la Commission de réforme (Décret n° 2022-350 du 11 mars 2022).

Il est compétent pour émettre un avis médical sur la situation des agents (fonctionnaires et dans certains cas contractuels de droit public), dont l'état de santé est altéré par des pathologies en lien ou non avec le service.

Deux formations du CMU :

La formation restreinte (ancien Comité médical) formée uniquement de 3 médecins agréés. Elle intervient sur les questions relatives aux congés pour raison de santé.

La formation restreinte concerne les agents CNRACL (agents titulaires de la fonction publique territoriale) et IRCANTEC (agents contractuels ou de droit privé).

Les avis rendus par la formation restreinte peuvent faire l'objet d'un recours auprès du conseil médical supérieur (CMS).

La formation plénière (ancienne Commission de réforme) formée de 3 médecins agréés, de 2 représentants de l'administration et de **2 représentants du personnel désignés par chacune des 2 organisations syndicales** disposant du plus grand nombre de sièges en CAP. Elle intervient sur les questions relatives à l'accident de service et de trajet, les maladies professionnelles et l'invalidité.

La formation plénière ne concerne que les agents CNRACL. Elle se réunit indépendamment pour chaque catégorie (A, B et C).

Voter CGT, c'est voter pour un syndicat cohérent, actif, accessible et indépendant de la direction : nos propositions et revendications sont les vôtres.

Syndicat CGT du Conseil départemental du Gard

265 impasse des Poulines - 30900

Tel : 04 66 76 95 70 ou 71

Port : 06 07 99 36 85

Courriel : cgt@gard.fr

Site : www.cd30.reference-syndicale.fr

Facebook : [cgt cdguard](https://www.facebook.com/cgt.cdguard)

